

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2022-11-32

COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 32 Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents :

Direction Régionale des Finances Publiques : Vincent LAFFITTE

USTOM : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint financier au DGS, Caroline PLUCHET BOYER, Responsable et adjointe technique au DGS, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGLEJ Jacques, BOURDIER Christian, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MOTHES Christophe), GRADIT Olivier (pouvoir de MIQUEU Christophe) / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis, LESGOUTIÈRES Alain / Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre, SAHAROU Marc / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIQUEU Christophe (pouvoir à GRADIT Olivier), MOTHES Christophe (pouvoir à MALAMBIC Benjamin)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, POIVERT Liliane.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Montaigne Montravel : MARTY Sylvain / Communauté de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean Pierre.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2312- 1, L.3312-1 et L.5211-3,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ayant modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 alinéa 2 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'article 1.2.1 du titre III chapitre 1 de l'instruction budgétaire et comptable M4, N° INTB0200544J,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif,

Considérant la présentation réalisée, à la demande du Président, par le Responsable Administratif et Financier de l'USTOM, du document ci-annexé,

Considérant le contexte stratégique et sa prise en considération dans la prospective financière 2022-2026,

Considérant la présentation du projet budgétaire en investissement et en fonctionnement pour la période 2023-2026,

Considérant la tenue d'échanges relatifs aux arbitrages à réaliser,

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir débattu, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 et du débat qui s'en est suivi,
- **Confirme** que les échanges se sont déroulés conformément à la législation en vigueur et sur la base du document ci-annexé, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :



ANNEXE : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Proposé par la Commission Finances du 8 Novembre 2022

Préambule

L'article L2312-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que dans les communes et EPCI de plus de 3.500 habitants, le chef de l'exécutif présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise qu'il comporte les informations suivantes :

1. Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
2. La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de dépenses et de recette d'investissement et le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme
3. Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations fixées aux 1°, 2°, et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne comporte pas de caractère décisionnel.

En première partie le rapport traitera du contexte stratégique du syndicat, dans son environnement économique et financier, tel qu'il a été présenté dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et la loi de finances pour 2023 et leurs impacts prévisibles sur la commune ou l'EPCI.

Dans une seconde partie, seront évoquées, la situation du syndicat au 31 Décembre 2022, et les orientations pour années 2023 à 2026, pointant en particulier les équilibres financiers futurs et l'évolution de la dette.

Le projet de budget pour 2023 sera présenté en vue de son vote, à l'occasion du dernier Conseil Syndical de l'exercice 2022.

1- Eléments généraux stratégiques et financiers

Le contexte général et local de l'activité déchets au niveau national sont rappelés ci-après :

- **l'augmentation programmée des dépenses de TGAP**, selon le rythme inscrit par la loi de finances de 2019. La première étape est intervenue le 1er janvier 2021 et se poursuit depuis lors à un rythme inexorable, pesant dans les comptes de toutes les collectivités en charge du traitement ultime des Ordures Ménagères Résiduelles, quelque soient leur fiscalité, charge à elles de la répercuter aux usagers du SPGDM plus ou moins fortement selon leur degré de performance dans le détournement des recyclables.



Le niveau de TGAP pour 2023 est une augmentation de 11€ /tonne soit +27,5%, ce qui représentera 51 €/tonne d'OMR ou d'encombrants enfouis.

- **L'augmentation des coûts des exutoires de déchets ultimes** dans les filières d'élimination, s'ajoute à l'inflation de la TGAP, et reflète, dans les prix de marché, le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande de capacités, en Gironde au profit du groupe VEOLIA, en situation de monopole local. L'année 2021 a vu prendre corps un partenariat des syndicats du Sud-Gironde, mais la réflexion sur le développement de **nouveaux** exutoires, qui devrait être portée au niveau Départemental, voire Régional ne semble guère progresser.

- **La fluctuation des cours de reprise des matériaux recyclés.** Après une année 2020 au plus bas, l'année 2021, marquée par le rebond économique mondial post épidémique, a enregistré une hausse historique des cours mondiaux. Ce niveau s'est maintenu une grande partie de l'année 2022, renforcé par la guerre en Ukraine et l'onde de choc énergétique qui s'en est ensuivie, avec les difficultés d'approvisionnement en gaz et pétrole, et l'envolée des cours. Si les produits plastiques restent à un niveau élevé en cette fin d'année, les ferrailles et autres produits métalliques connaissent une correction brutale des cours.

- **Le statut des emplois au sein du syndicat régi par les règles des SPIC,** générant des situations singulières, constatées en 2022 sous un aspect inédit, puisque les revalorisations salariales décidées par le Gouvernement se sont appliquées de manière différenciée selon que les salariés relevaient du secteur public ou du secteur privé, créant des malaises compréhensibles au sein de l'équipe des collaborateurs de l'USTOM.

- **L'arrivée de la législation sur la mise en œuvre du traitement différencié des bio déchets,** au 1^{er} janvier 2023 pour les professionnels, et au 1^{er} janvier 2024 pour les particuliers. Avec l'étude commanditée à EODD en 2020, l'USTOM avait anticipé cette échéance : une politique Biodéchets et un Plan d'Actions en vue de son déploiement ont été votés par le Conseil Syndical du 13 septembre dernier.

- **La nécessaire mise aux normes des sites,** dans le contexte normatif très strict des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) constitue pour le syndicat un engagement financier et technique pluriannuel toujours d'actualité.

Le redressement de la situation financière du syndicat entre 2020 et 2022, puissamment aidée par la revalorisation de la grille 2021 et la conjoncture des cours mondiaux de reprise des matériaux permet de relativiser ses attentes et de desserrer l'étau des contraintes présentées précédemment mais il reste de nombreux défis à relever d'ici la fin de l'actuel mandat.

Les enjeux financiers pour le syndicat y sont désormais les suivants :

- Maintenir un niveau de recettes de fonctionnement permettant dans le temps de stabiliser une marge brute opérationnelle permettant de financer le plan d'investissement à moyen terme du syndicat. En parallèle, poursuivre le travail engagé avec la DGFIP pour maximiser le recouvrement de la facturation émise.
- Contenir la croissance des charges de fonctionnement au-dessous de l'inflation,
- Maintenir une capacité de remboursement de la dette en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques.

Sur un plan stratégique, le Président et les élus ont tracé les orientations suivantes :

- Engager les actions nécessaires pour réduire et valoriser les flux collectés et traités, notamment en assurant le déploiement de la stratégie biodéchets,
- Mettre à niveau les outils industriels de l'USTOM dans le respect des réglementations environnementale et du code du travail,
- Travailler sur la structure de la grille tarifaire afin de garantir plus d'équité entre les différents producteurs de déchets,
- Stabiliser le niveau des charges hors marchés de prestations, et les effectifs.

2- Projection du Fonctionnement au 31/12/2022 et analyse prospective 2022-2026

Dans la continuité de l'étude du Cabinet Klopfer fin 2020, actualisée avec les résultats de l'exercice 2020, une démarche d'analyse financière prospective a été entreprise par la nouvelle gouvernance, afin de tracer l'horizon à 5 ans de la réflexion stratégique. Au moins une fois par an, à l'occasion de la préparation du ROB, les hypothèses de sa construction seront retravaillées en vue d'en actualiser les perspectives et de les formaliser pour le Conseil Syndical.

La lettre de cadrage budgétaire 2023 a détaillé les modalités et le calendrier des restitutions aux élus. Celles-ci sont de deux ordres :

- Une projection des dépenses et recettes réelles de fonctionnement traçant une perspective d'épargne brute
- Une projection des dépenses et recettes futures d'investissement esquissant un tableau prévisionnel de financement incluant :
 - o Un plan pluriannuel d'investissement à l'horizon 2026
 - o Le financement à long terme du syndicat, à arbitrer entre autofinancement et recours à l'emprunt

Il est précisé qu'à la différence du projet de budget pour 2022, la démarche prospective inscrit la projection des dépenses et recettes en base « Compte Administratif », de façon à faire apparaître l'autofinancement prévisionnel généré par la section de fonctionnement.

A cet égard, c'est le résultat de fonctionnement projeté fin 2022, tel qu'il a été présenté initialement au Conseil Syndical du 13 septembre 2022, puis actualisé dans le présent document, qui a servi de point de départ aux différentes versions de la prospective financière.

En effet, plusieurs scénarii prospectifs ont été élaborés et comparés :

- un scénario dit « au fil de l'eau » reposant sur la structure de coûts actuelle et des hypothèses d'inflation poste à poste appliquées uniformément sur la totalité de la période envisagée. Ainsi, ce scénario prolonge les niveaux de tonnage collectés, transportés et traités, estimés fin 2022 qui s'avèrent globalement en légère diminution par rapport à 2021. Les perspectives de prix d'achat, dans les marchés de prestations de service, anticipent par contre une remontée de l'inflation à un niveau proche de 6%, constatée a minima en 2022.
- un scénario intégrant le déploiement du Plan d'Actions biodéchets, tel que présenté avec la Politique de Gestion de proximité des Biodéchets 2023-2027, lors du Conseil du 13 septembre dernier.



La prospective 2023-2026 développée ci-après présentera ce dernier scénario en précisant de façon détaillée les impacts des biodéchets sur le scénario au fil de l'eau, et en indiquant les perspectives d'ajustements à apporter à la grille tarifaire pour maintenir les équilibres financiers à terme.

Bilan 2022 et perspectives d'évolution des recettes de fonctionnement

Le dernier point financier réalisé sur la base de l'exécution à fin septembre 2022 a permis de mettre en exergue des recettes plus élevées que prévues :

- Une exécution des recettes de Redevance de 2,3% au-delà du BS2022 et en progression de 0,6% comparativement à 2021,
- La poursuite du haut niveau des cours de reprise des matériaux, compensant largement la diminution des recettes d'apports en déchèteries,
- Le maintien d'un haut niveau des ventes de la Recyclerie
- L'atteinte des objectifs de recyclage CITEO pour 2021

(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs			Projection N	Prospective FONCTIONNEMENT				
RECETTES		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA proj. 2022	CA proj. 2023	CA proj. 2024	CA proj. 2025	CA proj. 2026	Evolution
74	CDC- appels RI	6 651	7 782	8 842	8 890	9 335	9 786	10 080	10 382	3,00%
	SUBVENTIONS Filières valorisation	765	1 254	954	963	982	1 002	1 022	1 042	2,00%
	SUBVENTIONS (Ademe, TOTAL)	-1	33	0	50	0	0	0	0	fixe
	Impact biodéchets (subventions spécifiques)	0	0	0	0	8	10	12	14	EGDD
	Remboursements sur CAE	55	52	85	54	55	56	57	58	2,00%
	Sous-Total 74	7 470	9 121	9 880	9 957	10 380	10 854	11 171	11 497	
70	Produit des services de l'USTOM	300	537	491	443	443	443	443	443	0,00%
70	Impact biodéchets (prestations facturables)	0	0	0	0	10	10	10	10	EGDD
70	Revente de matériaux	557	294	788	874	554	566	577	588	2,00%
013	Remboursements et rémunérations	73	104	19	40	41	42	44	45	3,00%
75	Autres revenus dont Recyclerie	212	185	275	275	275	275	275	275	0,00%
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	fixe
77	Produits exceptionnels	24	14	83	249	10	10	10	10	fixe
042	Opération d'ordre entre sections	0	173	173	179	179	179	179	179	fixe/10 ans
002	Solde cumulé reporté									
	TOTAUX :	8 636	10 428	11 709	12 016	11 893	12 379	12 709	13 047	RECETTES
	Résultat de fonct. "Capitalisable" de l'année N (après financement de la section d'INVEST.)	-296	1 157	1 617	5	-679	-265	-174	-402	
	Solde d'exécution N	1 708	2 865	4 481	4 486	3 807	3 543	3 368	2 966	Cumulé fin N
	RÉSULTAT FONCT. -> INVESTISSEMENT	-296	1 157	1 617	5	-679	-265	-174	-402	Résultat N
	Impact biodéchets	0	0	0	0	-130	-133	-134	-139	

Le produit fiscal de la redevance incitative

Le niveau projeté de la principale recette du syndicat repose sur deux composantes :

- La facturation émise dans l'exercice, à laquelle il est appliqué un taux de recouvrement de 90%. Les 4 vagues de facturation forfaitaires émises à ce jour pour 2022 totalisent
- 100% de la facturation prise en compte dans le cadre du BS2022. Sur ce plan, l'objectif est atteint et l'USTOM pourra compter sur 8.690 K€ de produit attendu au titre de la Redevance 2022.
- La récupération, au niveau les CDC, des restes à recouvrer issus des exercices antérieurs. Sur l'exercice en cours, la perspective de percevoir **environ 200 K€** de restes antérieurs à 2021 démontre que les processus de recouvrement mis en place par le Trésor Public contribuent, bon an mal an, à percevoir un volume régulier de créances anciennes. Par ailleurs, les jugements des tribunaux validant la légalité des grilles successives ne donnent plus d'arguments sérieux aux rétentions abusives de certains redevables.

L'actualisation des restes à recouvrer montre que, selon les CDC, 96% à 100% de la facturation -nette des annulatifs- de l'exercice 2014 a in fine été recouvré, et que cette proportion diminue d'environ 1% par an pour les exercices suivants.

Pour 2023, la prévision repose sur les principes débattus et validés par le Conseil Syndical du 13 septembre : le passage de 18 à 15 levées forfaitaires en parallèle du maintien du niveau de tarification de la grille actuelle, et du développement de l'offre de compostage pour réduire la fraction fermentescible collectée en PAP. Pour mémoire, la majeure partie des usagers particuliers n'utilise qu'au mieux 12 levées annuelles alors que les professionnels et résidences collectives représentent la majeure partie des levées supplémentaires.

Sans remise en cause suffisante de leur production de déchets ces deux dernières catégories connaîtront une pénalisation qui a été chiffrée prudemment par le cabinet EODD :

- + 110 K€ pour les particuliers (incluant les logements collectifs)
- + 154 K€ pour les professionnels

Par ailleurs, la meilleure connaissance de notre territoire permet de référencer des catégories d'usagers qui passent encore sous le radar de la redevance (hébergements saisonniers, notamment). Une recette supplémentaire est prise en compte à hauteur de 170 K€ dans la projection à partir de 2024.

L'USTOM tablera donc sur des recettes complémentaires estimées à **264 K€** en 2023 puis **528 K€** à partir de 2024, quand bien même que le tarif nominal par bac n'augmentera pas en 2023. Ces chiffres sont retranscrits en « produit attendu » dans le tableau, soit à concurrence de 90% de ces montants.

Malgré tout, la prospective au fil de l'eau montre que ce ne sera pas suffisant pour maintenir les équilibres, et la conclusion s'impose naturellement que des augmentations de la grille sont nécessaires à moyen terme pour préserver les marges de manœuvre financières.

Les subventions des éco-organismes (Chap. 74).

Sauf versements additionnels susceptibles de compléter les performances annuelles, les subventions perceptibles auprès d'Eco-Emballages sont anticipées aux taux maximaux, en lien avec les



performances actées ces deux dernières années, du fait de la mise en place de l'extension des consignes de tri. Elles représentent environ 1 M€/an.

Les recettes de revente de matériaux (Chap. 70).

Le fléchissement des prix de reprise des métaux constaté en cette fin d'exercice incite à la prudence quant au niveau « normatif » de ce type de financement dans l'équilibrage de la section de fonctionnement. Ainsi, si le contexte fluctuant des prix doit nous réserver ponctuellement de bonnes (ou de moins bonnes) surprises, il est responsable de prévoir un niveau de recettes moyen sur une longue période.

La méthode prise en compte consiste à appliquer aux tonnages prévisibles de chaque matière revendue, un prix correspondant soit au prix plancher de reprise négociée en 2022 (qui ne sera pas en principe remis en cause lors du prochain appel d'offre), soit, en l'absence de minimum, au prix moyen constaté lors des trois dernières années.

Le calcul fait ressortir un niveau de recettes de 554 K€ pour 2023 (contre 874 K€ projeté en 2022) qu'il est convenu d'actualiser de 2% les années suivantes.

Les recettes d'apports en déchèteries ou au quai de transfert (Chap. 70).

Les produits des facturations de services sont essentiellement conditionnés par la politique tarifaire vis-à-vis des apports en déchèteries ; en vue de réduire les tonnages collectés notamment en déchets verts et encombrants, la politique tarifaire vise à être dissuasive, et par conséquent, a vocation à rester à un niveau élevé pour les professionnels et depuis 2022 pour les particuliers apportant des déchets coûteux à traiter. La tarification de ces matières à partir du 12^{ème} passage a produit un effet de baisse sensible sur les apports et recettes : 443 K€ attendus en 2023 et au-delà.

Les autres produits de gestion courante (Chap. 75).

Ils sont essentiellement constitués des recettes générées par la revente des objets collectés à la Recyclerie ; la dynamique amorcée en 2020, fondée sur un développement soutenu des vide-maisons, a vocation à être maîtrisée pour limiter les risques d'accidents du travail des agents et orientée davantage vers le démantèlement en vue de traiter l'intégralité du flux entrant. Les recettes de la boutique sont prévues stables à moyen terme à 275 K€, tandis que les recettes de démantèlement font partie des recettes de revente de matériaux au chapitre 70).

Les versements attendus sur rémunérations sont de deux natures :

- Des subventions concernant les contrats aidés (essentiellement à la Recyclerie)
- Des indemnités journalières versés par l'URSSAF et les mutuelles en cas de maladie/AT.

Sans évolution majeure prévisible dans notre structure d'effectifs il est prévu une recette totale récurrente de 100 K€/an.

Les produits exceptionnels (Chap. 77).

Dans une démarche prospective, les éléments exceptionnels n'ont pas à rentrer en ligne de compte. Aussi, les produits rentrant dans cette catégorie (pénalités sur marchés, notamment, produits de cession) sont limités à un trait statistique de 10 K€/an.

En 2022, il sera constaté dans le Compte Administratif des recettes exceptionnelles à hauteur de 249 K€ correspondant à la régularisation de la vente du terrain de Pineuilh (200 K€) et à un volume de pénalités significatives dans l'exécution de marchés.

Les opérations d'ordre (Chap. 042)

Les opérations d'ordre entre section correspondent à l'amortissement sur une durée de 10 ans d'un volant d'1,7 M€ de subventions perçues avant la transformation en SPIC et rapportées au compte de résultat, constituant de fait durant cette période, une recette exceptionnelle de 173 K€/an.

En conclusion, les recettes du chapitre 74 (subventions et fiscalité) s'élèvent sur la période au tour de 10 M€ annuellement et la Redevance en est la source essentielle puisqu'elle représentera à terme toujours environ 75 à 78 % du financement du service. Son niveau doit permettre d'équilibrer les charges d'exploitation récurrentes ; toutes les autres sources de recettes potentielles resteront accessoires, leur fluctuation pouvant générer un résultat plus ou moins bonifié.

Bilan 2022 et perspectives d'évolution des dépenses de fonctionnement

L'analyse de l'exécution du budget de dépenses 2022 montre :

- Une forte augmentation de la consommation de charges générales par rapport à 2021 (+34%) avec un dépassement prévisible du budget du 011 hors marchés d'exploitation de 61 K€ en raison :
 - De l'augmentation de l'énergie et du carburant camions
 - De défaillances matérielles constatées sur l'ensemble du parc de camions polybennes, avec de nombreuses interventions de réparation sur des camions en phase d'obsolescence avancée créant une indisponibilité et par suite des contrats de location sans chauffeur qui s'enchainent.
 - Des coûts d'assurances ayant explosé entre 2021 et 2022 (multiplication par 10)
 - Des cabinets de conseil externes et d'avocats fortement sollicités (études EODD et affaires juridiques)
- Des marchés d'exploitation qui se sont fortement renchérís malgré une relative bonne tenue des tonnages collectés, transportés et traités : le retour vers un contexte inflationniste ressenti post-COVID s'est considérablement renforcé avec la guerre en Ukraine et ses corolaires : flambée des prix de l'énergie, et des salaires se traduisant dès le 1^{er} semestre dans des indices de marchés en forte réévaluation. Les écarts de prix ont largement supplanté des écarts de tonnage encore favorables.
- Une augmentation de la masse salariale consécutive aux renforcements de l'organigramme mais contrôlée en exécution au-dessous de 98% du Budget.

A ces égards, une décision modificative est prévue à l'ordre du jour du Conseil de décembre.

Bilan 2022 et perspective d'évolution des dépenses

L'évolution des coûts d'exploitation au 611 (chap.011)

Les projections relatives à ce chapitre, sensible au regard de son poids dans le total des dépenses (60% des dépenses réelles de fonctionnement), ont fait l'objet d'une projection fine des évolutions de tonnage et de prix, au regard de l'analyse de l'historique récent.

1- Projection des Tonnages « au fil de l'eau »

L'analyse des tonnages collectés sur les 3 dernières années montre une diminution des tonnages d'OM collectés en PAP de l'ordre de 1% par an, et en parallèle une hausse des tonnages des recyclables de 3% par an. La projection à moyen terme tient compte de ce constat, dont l'effet est amoindri puisque le marché de collecte applicable au 1^{er} janvier 2023 est nettement plus favorable que le précédent pour les recyclables.

Pour ce qui concerne les encombrants, l'évolution est plus difficile à analyser, dans la mesure où les inondations de début 2021 avaient généré des volumes importants mais ponctuels.

Les collectes des PAV se situent à des volumes stables dans le temps.

Les rotations des camions sous-traitées à MAUFREY suivent les tendances constatées sur les OM, encombrants et recyclables.

Enfin, nous constatons des réductions de tonnages sur les déchets verts dans la mesure où les apports sont plus sévèrement régentés en déchèteries et où ils sont en partie détournés pour être traités chez LECOURT.

Nous aurons moins recours à PAPREC pour le criblage (assuré en régie) et probablement moins pour le broyage dans la perspective de l'acquisition d'un broyeur dans le cadre du plan biodéchets.

2- Les hypothèses de Prix

Eu égard à l'évolution constatée des indices de révision en 2022, l'évolution des prix de service, pour la fraction hors TGAP, est projetée à :

+ 6% par an au-delà de 2022, pour les marchés de collecte et traitement avec nos plus gros opérateurs : COVED, VEOLIA, BRANGEON

+ 3% par an pour les marchés de transport et les traitements de plus faible valeur, notamment : POLYTRANS, TGE,...

Comme précisé précédemment, la fraction de TGAP suit une trajectoire parfaitement prédictive.

3- Le nouveau marché de collecte

Le marché signé avec COVED démarre au 1^{er} janvier 2023 : les prix validés lors du dépôt de l'offre sont sensiblement inférieurs aux prix actuels, notamment pour la partie forfaitaire et pour les recyclables. Même actualisés pour 2023 dans les mêmes conditions que le marché en cours, ils aboutissent, pour un même tonnage à une baisse globale du coût de 327 K€, ce qui explique que la masse financière globale du 611 pour 2023 soit stable par rapport à 2022.

4- L'impact du Plan Biodéchets

Le chiffrage détaillé de ce plan réalisé par EODD, est traduit sous forme budgétaire dans cette prospective dans un format permettant de bien les identifier par chapitre. Les dépenses/recettes

liés aux biodéchets sont déclinés dans les tableaux joints, sous forme de lignes de dépenses/recettes en police rouge qui s'ajoutent ou se retranchent des projections originelles par chapitres.

[A titre d'illustration, une grande partie des économies affichées par EODD se trouve valorisée dans le détournement de tonnages d'OM (gains de collecte, transport et traitement) via le compostage individuel ou collectif (générateurs d'autres types de coûts). NB : le solde des gains et des pertes figure dans la ligne 611-Impact bio déchets pour -119 K€ en 2023, et ainsi de suite pour les années 2024 à 2026].

L'évolution des charges de frais généraux (chap.011)

L'hypothèse retenue pour l'inflation applicable aux frais généraux est de 6%, sur l'ensemble de la période, comme pour les marchés d'exploitation.

L'impact des bio déchets sur ce chapitre est constituée du coût d'achat des composteurs individuels qui seront distribués gratuitement aux usagers en faisant la demande, sous réserve d'une formation. L'hypothèse de déploiement est retenue à environ 2 000 composteurs/an, soit un coût de 88 K€/an.

Par ailleurs, des prestations diverses prévues par EODD dans le plan biodéchets sont budgétées au 611 pour des montants s'échelonnant dans le temps entre 75K€/an en 2023 et 96 K€/an en 2026 :

- Financement, via une association, de prestations de broyage à domicile
- Entretien des sites de compostage, ...
- Actions de communication spécifiques aux biodéchets

SCENARIO PROSPECTIF 2022-2026 v2 - Intégration Plan Biodéchets (+ Evolution tarif RI de 3% par an)

(Données exprimées en K€)		Comptes administratifs			Projection N	Prospective FONCTIONNEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA proj.2022	CA proj.2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	Hyp. Evol/an
DEPENSES										
011	Charges Générales	962	865	990	1 328	1 407	1 492	1 581	1 676	6,00%
	Impact biodéchets (achat de composteurs individuels)	0	0	0	0	87	87	87	88	EODD
	611-Marchés de prestations administratives	0	0	109	100	107	113	120	127	6,00%
	Impact biodéchets (prestations payées)	0	0	0	0	75	82	89	96	EODD
	611-Marchés collecte/traitement hors TGA.P	4 989	5 039	5 430	5 680	5 443	5 721	6 018	6 460	2,00%
	Impact biodéchets (Gains de traitement)	0	0	0	0	-119	-156	-187	-209	EODD
	611-T.G.A.P.	295	300	496	636	805	909	1 012	1 005	Prévu
Sous-Total 011 :		6 246	6 205	7 024	7 744	7 804	8 248	8 721	9 242	
012	Charges de Personnel	1 994	2 184	2 136	2 405	2 502	2 602	2 706	2 814	4,00%
	Impact biodéchets (effectifs suppl.)	0	0	0	0	49	55	52	46	EODD
65	Autres charges de gestion courante	38	42	50	68	70	71	73	74	2,00%
66	Charges Financières	106	92	88	83	80	73	66	61	réel
66	Intérêts nouveaux emprunts	0	0	0	0	0	0	40	58	Déduit
67	Charges Exceptionnelles	2	28	17	15	15	15	15	15	fixe
68	Provisions pour risques et charges	0	0	5	15	15	15	15	15	fixe
022	Dépenses Impévables	0	0	100	0	0	0	0	0	fixe
042	Dotations aux amortissements/Cession	546	720	773	1 081	980	980	980	980	Déduit
042	Dotations aux amort. - impact biodéchets	0	0	0	0	57	86	115	144	EODD
023	Virt à la section de fonctionnement	0	0	0	600	1 000	500	100	0	
TOTAUX :		8 932	9 272	10 193	12 011	12 671	12 644	12 883	13 449	DEPENSES



Les charges de personnel sont calculées sur la base de l'effectif à l'organigramme et des rémunérations constatées fin 2022. Celles-ci ont fait l'objet de 3 augmentations légales dans l'exercice, pour un total d'environ 6%. Pour les années à venir, l'hypothèse de réévaluation de la masse salariale est fixée à 4% en rythme annuel incluant les évolutions de salaires (GVT) + charges. L'impact du plan biodéchets est de l'ordre d'un ETP par an sur la période (49 K€ en 2023).

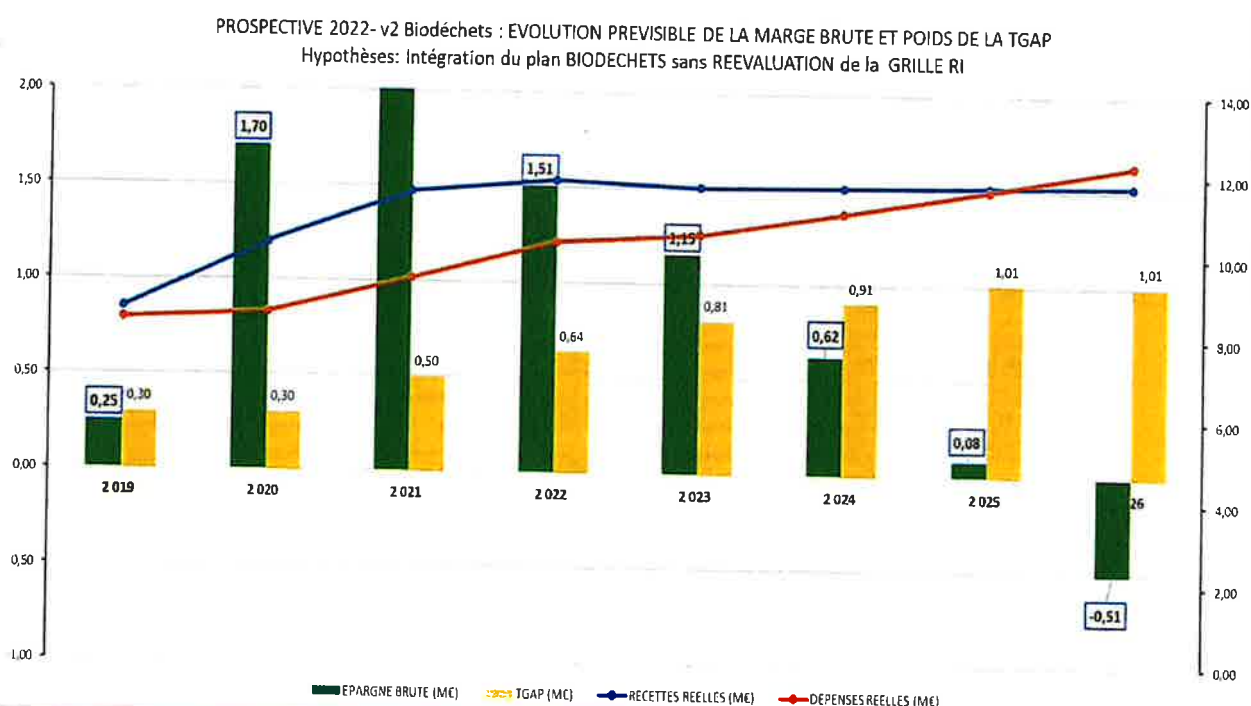
Au titre des chapitres, plus faibles en termes de poids relatif, on notera la stabilité des charges financières : les intérêts des nouveaux emprunts se substituant progressivement aux anciens, sollicités pour financer les projets d'investissement structurants du syndicat, en plus de l'autofinancement prévisionnel.

Le niveau des dotations aux amortissements est évalué à environ 1 M€ par an.

Les investissements liés aux biodéchets sont identifiés dans le tableau du PPI pages suivantes. Les amortissements associés dans ce tableau ont été estimés par le Cabinet EODD et figurent au chapitre 042 dans le tableau précédent : 57 K€ en 2023, 86 K€ en 2024, ...

Perspective d'évolution de l'autofinancement

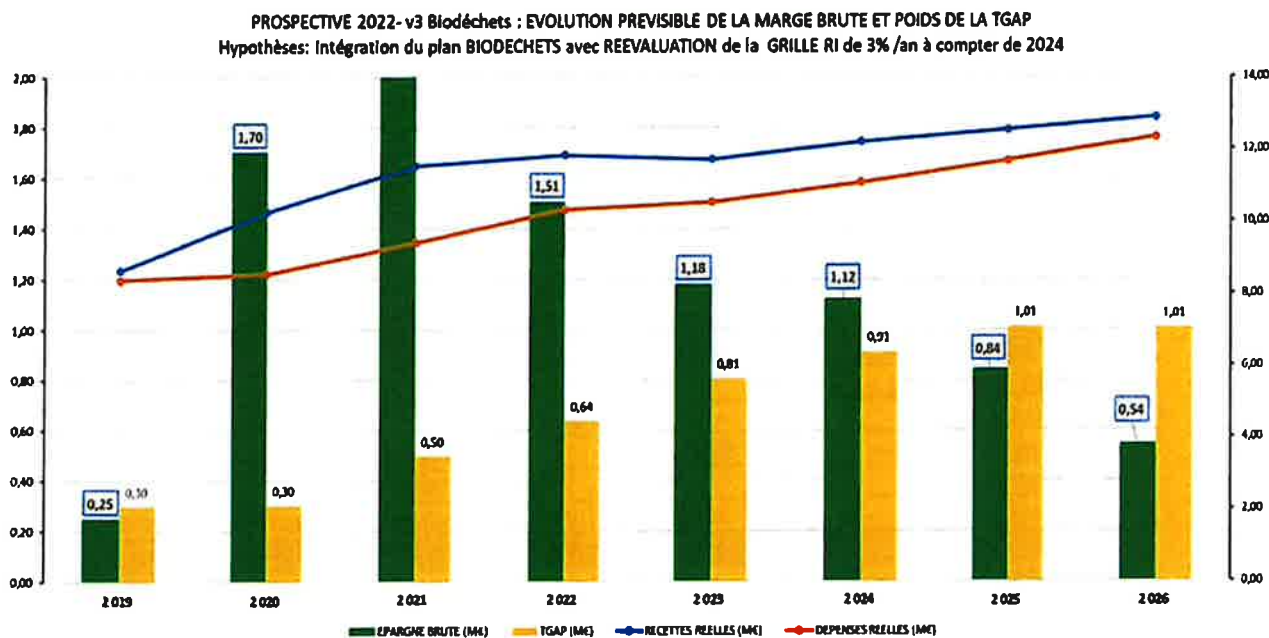
1- Scénario sans réévaluation de la grille



Ce tableau montre le croisement des lignes de recettes et de dépenses réelles en 2025, autrement dit un « effet ciseau ». La Marge Brute d'Autofinancement devient nulle, voire négative en 2026, et ne permet pas de rembourser la dette engagée pour accompagner le financement des investissements immobiliers.



2- Scénario retenu avec réévaluation de la grille de +3% à partir de 2024



Dans cette projection, l'effet ciseau a quasiment disparu et l'autofinancement reste positif, malgré une tendance baissière. Le poids de la TGAP est responsable d'un effacement des 2 tiers de la Marge Brute.



3- Plan Pluriannuel d'Investissements et équilibres financiers 2022-2026

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT AU DOB 2023

SITES	2022R	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DECHETERIES						
Réhabilitation Saint Magne	77 000 €	23 000 €	1 000 000 €			1 100 000 €
Garde-corps	18 800 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	53 800 €
Bastaings	0 €	24 000 €	0 €	0 €	15 000 €	39 000 €
Loges agents	3 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	53 000 €
Plateformes béton	118 400 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	318 400 €
La Réole : terrain		50 000 €				50 000 €
Signalétique déchèteries	1 300 €	54 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	85 300 €
Divers déchèteries	114 600 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	194 600 €
TOTAL DECHETERIES	333 100 €	356 000 €	1 130 000 €	30 000 €	45 000 €	1 894 100 €
USINE DE MASSUGAS						
Parc: chargeur		230 000 €				230 000 €
Parc: broyeur / cribleur	350 000 €		350 000 €			700 000 €
Parc: Manitou			70 000 €			70 000 €
Parc: matériels divers	40 000 €	12 500 €	100 000 €	10 000 €	10 000 €	172 500 €
TOTAL MASSUGAS	390 000 €	242 500 €	520 000 €	10 000 €	10 000 €	1 172 500 €
POIDS LOURDS						
Accessoires	4 900 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	24 900 €
Bennes amovibles	135 000 €	90 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	435 000 €
TOTAL MATERIEL TRANSPORT	139 900 €	95 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €	459 900 €
SITE DE MASSUGAS						
Batiments	10 000 €	6 000 €		100 000 €		116 000 €
Aménagements	41 000 €	100 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	171 000 €
Véhicules utilitaires		50 000 €				50 000 €
Véhicules légers		15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	60 000 €
NTI+mobilier	26 000 €	30 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	106 000 €
TOTAL SITE DE MASSUGAS	77 000 €	201 000 €	35 000 €	135 000 €	55 000 €	503 000 €
RECYCLERIE						
ERP	163 000 €		936 000 €	936 000 €		2 035 000 €
Véhicules		80 000 €				80 000 €
Matériel divers	46 000 €	75 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	136 000 €
TOTAL RECYCLERIE	209 000 €	155 000 €	941 000 €	941 000 €	5 000 €	2 251 000 €
CONTENEURISATION						
Véhicules				30 000 €		30 000 €
Conteneurs	58 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	318 000 €
BAV enterrées/aériennes	33 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	433 000 €
TOTAL CONTENEURISATION	91 000 €	165 000 €	165 000 €	195 000 €	165 000 €	781 000 €
BIODECHETS						
Micro-plateformes béton		100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €
Matériel plateformes		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	100 000 €
Abri-bacs/BGV		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
Composteurs coll. & chalets		28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	112 000 €
Matériels divers		32 369 €	33 285 €	40 586 €	28 986 €	135 226 €
TOTAL BIODECHETS	0 €	195 369 €	196 285 €	203 586 €	191 986 €	787 226 €
TOTAL GENERAL	1 240 000 €	1 409 869 €	3 062 285 €	1 589 586 €	546 986 €	7 848 726 €



Le PPI synthétique ci-dessus présente les orientations en matière d'investissement pour les 5 prochaines années, jusqu'à la fin du mandat. Il est échancé dans une logique de décaissements annuels et non d'engagements budgétaires : ainsi, les décaissements relatifs à l'ERP Recyclerie interviendront « à cheval » sur les exercices 2024 et 2025, alors que les crédits budgétaires seront inscrits intégralement pour 2024.

Il inclue 6,6 M€ de dépenses sur 5 années au-delà de l'exercice en cours (prévision à 1,24 M€, sous réserve de pouvoir engager comptablement le broyeur de déchets verts avant le 31/12/2022). Ce sera alors un Reste à Réaliser de 350 K€ à reprendre sur le budget 2023. Cet engagement dépendra de la capacité de l'USTOM à notifier le marché en cours.

Les principaux projets :

- La Réhabilitation de la déchèterie de Saint Magne : les études engagées par ANTEA sont terminées et devraient déboucher sur des marchés de travaux notifiés en 2023 pour une enveloppe estimée à 1.000 K€, en plus des études dont le coût global est estimé à 100 K€.
- La Réhabilitation de la Recyclerie : le marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé en juin 2022, et associe notamment le SDEEG concepteur et futur exploitant de la ferme photovoltaïque qui sera posée en toiture. L'enveloppe globale des travaux n'a pas encore été précisée mais nous l'évaluons entre 1,8 et 1,9 M€.
- En complément du broyeur destiné aux biodéchets, 1 M€ est prévu pour compléter le matériel du parc : un petit broyeur biodéchets en 2022, un chargeur (marché engagé en 2022) avec livraison prévue en 2023, un cribleur et un Manitou- sauf location à envisager. Des investissements de sécurisation incendie des FMA demandés par l'assureur seront à étudier pour installation en 2024.
- 100 K€ sont prévus annuellement pour les dotations/remplacements de conteneurs et bornes
- 503 K€ sont prévus sur le site de Massugas pour la réhabilitation de la « Maison COVERED » et le renouvellement du parc de véhicules utilitaires et légers ainsi que le matériel bureautique et informatique (NTI).
- En plus de Saint Magne, 1 M€ est engagé depuis 2022 dans les 6 déchèteries du territoire : fin de la mise aux normes et création de plateformes béton (200 K€) à la suite de Pineuilh, à Rimons puis à la Réole une fois le terrain adjacent acquis.

Focus sur l'échéancement des travaux prévus en déchèteries :

SITES	2022R	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DECHETERIES						
Réhabilitation Saint Magne	77 000 €	23 000 €	1 000 000 €			1 100 000 €
Garde-corps	18 800 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	53 800 €
Saint Magne	3 000 €					3 000 €
Pineuilh		15 000 €				15 000 €
Gensac		10 000 €				10 000 €
Rimons	7 900 €					7 900 €
Sauveterre		10 000 €				10 000 €
La Réole	7 900 €					7 900 €
Bastaings	0 €	24 000 €	0 €	0 €	15 000 €	39 000 €
Pineuilh		6 000 €			3 000 €	9 000 €
Gensac		6 000 €			3 000 €	9 000 €
Rimons					3 000 €	3 000 €
Sauveterre		6 000 €			3 000 €	9 000 €
La Réole		6 000 €			3 000 €	9 000 €
Loges agents	3 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	53 000 €
Pineuilh		50 000 €				50 000 €
Gensac						0 €
Rimons	3 000 €					3 000 €
Sauveterre						0 €
La Réole						0 €
Plateformes béton	118 400 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	318 400 €
Pineuilh	91 400 €					91 400 €
Gensac	5 000 €					5 000 €
Rimons	11 000 €	100 000 €				111 000 €
Sauveterre	6 000 €					6 000 €
La Réole	5 000 €		100 000 €			105 000 €
La Réole : terrain		50 000 €				50 000 €
Signalétique déchèteries	1 300 €	54 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	85 300 €
Divers déchèteries	114 600 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	194 600 €
TOTAL DECHETERIES	333 100 €	356 000 €	1 130 000 €	30 000 €	45 000 €	1 894 100 €

- Enfin, le déploiement du Plan Biodéchets représente un investissement de 800 K€ sur les 4 ans à venir, incluant le versement de subventions aux communes et aux acteurs économiques pour l'acquisition de chalets et composteurs collectifs dans la limite de 20% et 3 K€ par unité, soit 28 K€ par an à la charge de l'USTOM, selon le scénario de déploiement d'EODD.

Projection de la section d'investissement

A l'instar du fonctionnement, la prospective investissements est bâtie sur la base de décaissements prévisionnels, et non sur des inscriptions budgétaires. Elle prévoit ainsi un étalement des dépenses de constructions immobilières entre 2024 et 2025.

Autofinancement prévisionnel. La ligne « virement de la section de fonctionnement », traduit la nécessité d'abonder les dotations aux amortissements, en prélevant sur le résultat cumulé :

- 600 K€ dès 2022,
- 1.000 K€ en 2023,
- 500 K€ en 2024,
- 100 K€ en 2025.

(Données exprimées en K€)	Comptes administratifs			Projection N	Prospective INVESTISSEMENT				
SECTION D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA proj.2022	CA proj.2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	Hyp. Evol/an
DEPENSES									
16 Emprunts et assimilés	297	304	310	316	323	330	288	293	réel
15 Rembt capital nouveaux emprunts	0	0	0	0	0	0	82	125	Déduit
204 fonds de concours	0	0	0	0	4	6	6	5	fixe
20 Immobilisations incorporelles	113	50	0	235	23	0	0	0	fixe
21 Immobilisations Corporelles	837	416	0	1 005	1 188	930	350	355	fixe
23 Immob. en cours (Opérations en cours)	1 571	357	900	0	6	1 936	1 036	0	fixe
21 Immob. en cours (Opérations à venir)	0	0	0	0	195	196	204	192	fixe
27 Cautions et emprunts	0	0	236	200	0	0	0	0	fixe
020 Dépenses imprévues d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
040 Opérations d'ordre entre sections	0	173	173	179	179	179	179	179	fixe/10 ans
041 Op. d'ordre à l'intérieur de la section	234	46	22	246	46	46	46	46	fixe
TOTAUX :	3 051	1 346	1 641	2 181	1 962	3 622	2 191	1 195	5,00%

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA proj.2022	CA proj.2023	CA proj.2024	CA proj.2025	CA proj.2026	Hyp. Evol/an
RECETTES									
13 Dotations et Fonds de réserve	0	0	91	61	61	61	61	61	fixe
16 emprunts et assimilés	20	20	256	0	0	2 000	1 000	0	fixe
23 remboursements sur retenues de garanties	79	0	0	0	0	0	0	0	fixe
040 Amortissements	546	720	773	1 081	980	980	980	980	E000
041 Op. d'ordre à l'intérieur de la section	234	46	22	246	46	46	46	46	fixe
021 Vnt de la section de fonctionnement	0	0	0	600	1 000	500	100	0	réel
TOTAUX :	879	786	1 142	1 988	2 087	3 587	2 187	1 087	
Résultat d'investissement de l'année N	-2 172	-559	-499	-194	125	-35	-4	-108	
Résultat reporté N-1		1 088	529	261	67	193	157	153	
Solde d'exécution N		22	13	67	153	157	153	45	

Perspectives en matière d'endettement

Le capital restant dû de la dette au 31/12/2022 s'élèvera à 4 165 000 €.

Eu égard à la Marge Brute prévisionnelle fin 2022 (1,5 M€) la capacité de désendettement actuelle de l'USTOM est de 2,76 ans. Ce ratio se calcule ainsi : **Dette au 31/12/N (€) / Marge Brute N (€)**, et exprime le nombre d'années de marge brute nécessaires pour couvrir le remboursement intégral de la dette.

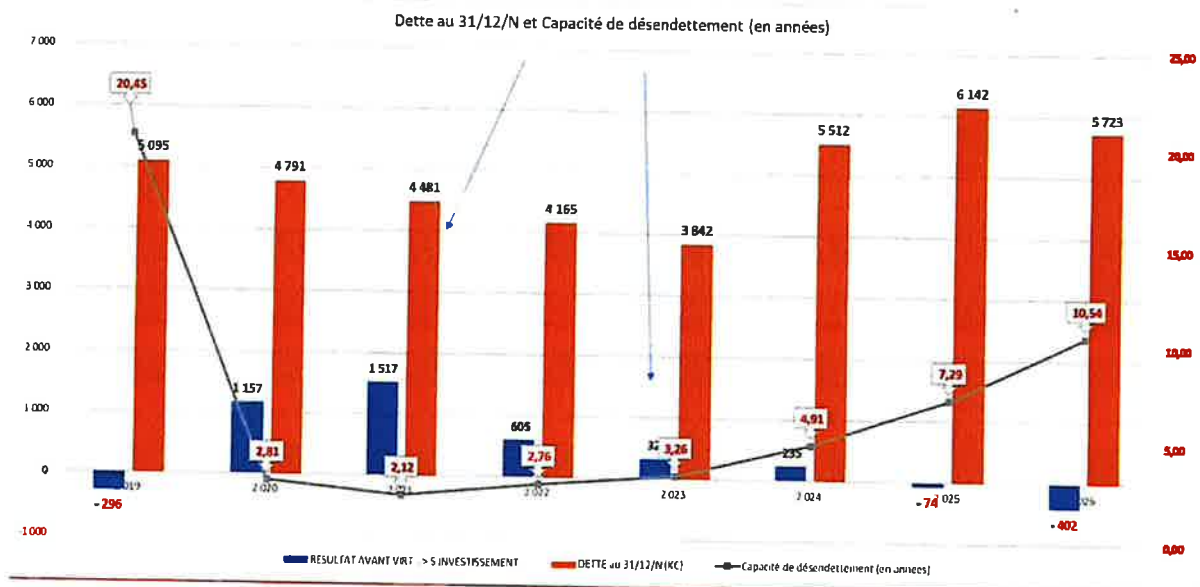
Pour la période 2022-2026, il est proposé un financement du PPI comprenant 3 M€ d'emprunts et 5 M€ d'autofinancement prévisionnel :

- Les emprunts seraient adossés aux investissements immobiliers clé constitués par les études et travaux relatifs à la rénovation de la déchèterie de St Magne, de la Recyclerie, et de la maison COVED prévue en 2025, dont ils représentent 90% du montant prévisionnel hors taxes. Ces constructions ayant vocation à être amortie sur 25 ans au minimum, les demandes aux banques porteront sur des durées similaires. Les impacts budgétaires (intérêts et amortissement du capital) figurent dans les tableaux prévisionnels proposés dans ce document.
- L'autofinancement du PPI porterait sur le solde, soit 5 M€.

Malgré le durcissement des conditions de marché constatées actuellement, cette stratégie financière correspond à une logique orthodoxe en matière de financement des investissements de long terme. Les conditions de recours au financement externe sont susceptibles d'évoluer dans un sens ou dans un autre d'ici la mise en œuvre effective des projets en question. Par ailleurs, les évaluations des montants à financer ne seront précisés qu'à l'issue des phases projet et DCE.

Cette dette supplémentaire viendra se substituer progressivement à la dette ancienne, comme illustré par le graphique ci-après.

Dans la perspective d'une réévaluation de la grille de RI de 3% par an à partir de 2024, et de la réalisation du scénario présenté, l'endettement sera soutenable avec une capacité de désendettement aux alentours de 10% en 2026.



Agrégats//Années	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
RECETTES REELLES (M€)	8,64	10,26	11,54	11,84	11,71	12,20	12,53	12,87
DEPENSES REELLES (M€)	8,39	8,55	9,42	10,33	10,53	11,08	11,69	12,33
TGAP (M€)	0,30	0,30	0,50	0,64	0,81	0,91	1,01	1,01
EPARGNE BRUTE (M€)	0,25	1,70	2,12	1,51	1,18	1,12	0,84	0,54
%E.BRUTE	2,88%	16,62%	18,35%	12,73%	10,07%	9,20%	6,72%	4,22%
DETE au 31/12/N (K€)	5 095	4 791	4 481	4 165	3 842	5 512	6 142	5 723
Capacité de désendettement (en années)	20,45	2,81	2,12	2,76	3,26	4,91	7,29	10,54